

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 07 avril 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 28 mars 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 44

Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de présents participant au vote : 37

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Monsieur Laurent GOBET	

Membres absents :

Madame Claire TOMASELLI	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN
Madame Christine MARTIN	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF

Nouveau centre de tri – Autorisation de défrichage dans le cadre des travaux

Dans le cadre de l'Autorisation de Programme votée en conseil métropolitain du 25/03/21 le marché public ayant pour objet la conception et la réalisation du centre de tri des déchets d'emballages ménagers de Dijon métropole, notifié le 10 janvier 2022, a été attribué au groupement conjoint composé par NEOS (mandataire en charge de la conception du process - Beaune) AKOS (architecte - Dijon) SEPOC (VRD et bâtiments - Lyon) et CUROT (construction pour le génie civil - Longvic).

Le planning général de l'opération se décompose en 3 phases :

1. phase d'études (dossier ICPE, permis de construire, études de conception et études concessionnaires) jusqu'à fin septembre 2022,
2. phase de travaux de juin 2022 à août 2023,
3. phase de mise en service d'août à novembre 2023.

Le projet retenu prévoit une extension du centre de tri avec la création d'un nouveau bâtiment sur la parcelle 192 section AB pour intégrer un process adapté aux nouveaux déchets. Le nouveau bâtiment sera implanté sur des zones déjà imperméabilisées du centre de tri. Par contre, il est nécessaire de créer une voirie périphérique pour l'exploitation du site ainsi que pour les services de secours contre l'incendie. Pour réaliser cette voirie, il est nécessaire de déboiser une petite partie de la zone boisée attenante au site. Sur la parcelle du centre de tri de 11,7739 hectares, la surface à déboiser sera de 0,121 hectare.

La demande de défrichage doit être obtenue préalablement à la délivrance du permis de construire. Conformément aux articles L.341-3, R.341-1 et suivants du code forestier, le Cerfa de demande de défrichage n° 13632*07 doit obligatoirement avoir en annexe une « délibération de l'assemblée délibérante autorisant son représentant à déposer la demande ».

L'arrêté d'autorisation qui sera délivré par la suite par les services de l'État précisera les mesures compensatoires à mettre en œuvre.

Il convient donc d'autoriser le dépôt d'une demande de défrichage.

LE BUREAU,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la demande de défrichage

- **d'autoriser** Monsieur le Président à déposer, au nom de Dijon métropole, une demande de défrichage dans le cadre des travaux relatifs à la conception et à la réalisation du centre de tri des déchets d'emballages ménagers de Dijon métropole, ainsi que tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN POUR : 42 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 5 PROCURATION(S)